



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 novembre 2003

Apurement des résultats comptables

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 novembre 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2003

DELIBERATION D20030449

Direction des Finances

Apurement des résultats comptables

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

- Considérant que Monsieur le Trésorier Principal Municipal par courrier en date du 16 septembre 2003 a indiqué qu'il fallait neutraliser l'incidence des stocks qui ne sont pas budgétaires. Ainsi une entrée de stock de l'assainissement au budget général a eu une incidence sur le résultat 2000 alors que cette écriture n'aurait pas dû intervenir en opération budgétaire.
- Considérant que le budget annexe des ordures ménagères était intégré en 1999 au budget général avant d'être transféré en 2000 à la Communauté d'Agglomération de Niort, il y a lieu de réintégrer le résultat d'investissement 1998 au budget annexe, soit 180 933,13€ (1 186 843,55 F).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver** ce résultat comptable repris en décision modificative :
 - . budget principal :
 - * résultat d'investissement Ø - 10 447 530,32€

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)